

Habitat 6210*
(habitat prioritaire)

Pelouses calcicoles et calcareo-siliceuses

Description de l'habitat

Les pelouses calcicoles et calcareo-siliceuses, aussi appelées « pelouses calcaires », sont des formations végétales herbacées se développant sur des sols relativement superficiels et filtrants, généralement riches en bases mais pauvres en éléments nutritifs, en situation ensoleillée. Selon les cas, le substrat (calcaire, craie, dolomie, schistes ou grès calcarifères) peut apparaître, surtout sur les pentes fortes, ou être complètement occulté par la végétation. Ces pelouses ont, pour la plupart, une origine agropastorale. Elles ont, en effet, servi autrefois de pacage pour les troupeaux de moutons et de chèvres. Certaines ont cependant été cultivées, ce que dénotent les alignements de pierres patiemment édifiés par des générations de cultivateurs. Ces pelouses figurent parmi les habitats ouverts les plus riches en espèces et il n'est pas rare d'y dénombrer plus de cinquante espèces de plantes sur dix mètres carrés. La diversité biologique des pelouses est liée à la nature géologique du substrat, à l'épaisseur du sol, à sa richesse en bases, à sa capacité de retenir l'eau de pluie ainsi qu'à leur utilisation ancienne et actuelle.

Beaucoup de ces pelouses sont incluses dans des sites protégés et font l'objet d'opérations de gestion conservatoire par fauche ou pâturage extensif. Lorsqu'elles ne sont plus entretenues, elles s'enrichissent, quelques espèces compétitives prenant le dessus, ou se boisent. Ces deux phénomènes s'accompagnent d'une disparition des espèces les plus caractéristiques. Cependant, dans certaines conditions, l'enrichissement permet à d'autres espèces de s'installer, notamment des espèces dites « de lisière ». C'est la raison pour laquelle la définition de l'habitat inclut les « faciès d'emboisement ».

De manière schématique, on peut reconnaître trois grands types de pelouses en fonction de la pente et de l'épaisseur du sol.

Espèces végétales typiques

Les graminées et les laïches (brome dressé, brachypode penné, koelerie grêle et pyramidale, fétuque de Léman, laïche printanière, laïche glauque) forment le fond de la végétation des *pelouses mésophiles*. Lorsqu'elles sont encore en bon état, elles sont accompagnées d'une grande diversité d'orchidées (orchis militaire, orchis sin-



ge, orchis bouc, ophrys abeille, ophrys mouche, ophrys frelon, homme-pendu, etc.), de gentianes (gentiane croisette, gentiane germanique, gentiane ciliée), du cirse acaule, de la centaurée scabieuse, de la scabieuse colombar, de la primevère officinale, du sainfoin et de bien d'autres espèces encore. Lorsqu'elles s'enrichissent, elles sont fréquemment dominées par le brome dressé ou le brachypode penné mais elles peuvent contenir des espèces de lisière comme le trèfle moyen, l'orchis pourpre, la réglisse sauvage. Le boisement est le fait d'arbustes épineux : églantier, prunellier, aubépine à un style.

Les *pelouses xériques* sont caractérisées par des graminées et des laïches (brome dressé, laïche humble, séslerie, fétuque à feuilles inégales sur les substrats plus acides), des sous-arbrisseaux (thym précoce, héliantheme des Apennins, germandrées petit-chêne et des montagnes, fumana couché), l'ail à tête ronde, l'anémone pulsatille, la globulaire, la véronique prostrée, le lin à feuilles étroites, l'épiaire dressée, l'œillet des chartreux, etc. Lorsqu'elles s'enrichissent, ces pelouses peuvent abriter également le géranium sanguin, l'aster linosyris, la phalangère à fleurs de lis, le fraisier vert, le dompte-venin, le buplèvre en faux, le libanotis. Le reboisement est le fait d'arbustes thermophiles : cotonéaster vulgaire, rosier pimprenelle, rosier rouillé, rosier à petites fleurs, nerprun, viorne manciennne, buis, berbérus.

Les *pelouses rupicoles* hébergent la séslerie, la fétuque des rochers, la fléole de Boehmer et diverses espèces



Orchis militaire.

très rares comme l'armoise champêtre, l'armoise blanche, l'œillet de Grenoble, la lunetière, le lychnis visqueux, l'aster linosyris. Seuls le buis (localement), le cotonéaster vulgaire et le rosier pimprenelle peuvent s'installer dans ces stations extrêmes.

Répartition et statut

Les pelouses calcaires étaient autrefois répandues dans toutes les régions où le substrat riche en carbonate de calcium ou de magnésium était apparent ou proche de la surface. Elles étaient connues sur les craies du bassin de Mons et de la basse-Meuse (Montagne-Saint-Pierre), sur les calcaires dévonien et carbonifères de Fagne-Famenne et du Condroz, en connection avec le réseau hydrographique de la Sambre (Eau d'Heure, Biesme) et de la Meuse (Viroin, Molinee, Lesse, Houyoux, Ourthe, Amblève), sur les calcaires dolomitiques de la région de Philippeville, sur les calcaires et les marnes de Lorraine. Quelques localités isolées étaient également connues dans le Brabant. Actuellement, elles se limitent essentiellement aux reliefs du bassin mosan et à quelques stations lorraines. Les pelouses xérophiles et les pelouses rupicoles sont très rares et limitées aux grands escarpements rocheux du bassin de la Meuse.

Intérêt écologique

Les pelouses calcicoles et calcaréo-siliceuses abritent une foule d'organismes végétaux et animaux ayant des exigences thermiques élevées (espèces à distribution subméditerranéenne). Beaucoup atteignent dans les pelouses du sud de la Belgique leur limite nord de distribution. De nombreuses espèces de papillons, de criquets, de sauterelles, de punaises, d'araignées ne se rencontrent que dans les pelouses, soit parce qu'elles y trouvent leur plante-hôte, soit parce qu'elles y trouvent les conditions de chaleur et de sécheresse nécessaires à leur survie. Certaines sont strictement liées aux pelouses à végétation rase, d'autres préfèrent les situations de lisière (la cigale des montagnes, par exemple).

Menaces

Comme tous les anciens parcours pastoraux, les pelouses calcaires ont connu un déclin marqué au cours du siècle passé. Elles ont été détruites par l'urbanisation, l'ouverture de carrières, la transformation en cultures ou en prairies. Beaucoup ont été enrésinées avec le pin sylvestre ou le pin noir ; d'autres se sont boisées naturellement. Celles qui subsistent sont généralement de petite taille et sont isolées dans une matrice urbaine, agricole ou forestière. En outre, elles sont fréquemment enfrichées ou embroussaillées. L'enfrichement peut localement être accentué par l'eutrophisation (lessivage des engrais). Les sites touristiques souffrent d'une surfréquentation, le piétinement étant particulièrement préjudiciable sur les terrains les plus secs.

Objectifs de gestion

L'objectif de la gestion est de conserver les pelouses qui subsistent en leur assurant une gestion d'entretien adéquate. Il est en outre nécessaire de restaurer les pelouses enfrichées et embroussaillées pour assurer la survie des espèces qui s'y maintiennent. Enfin, certains déboisements se justifient pour restaurer le microclimat sec et chaud au sein des pelouses et pour assurer la continuité entre les sites (connectivité).

Mesures

L'entretien des pelouses peut être assuré par un fauchage régulier avec exportation de la litière ou par pâturage ovin. Afin de préserver la faune, la gestion est réalisée en rotation, pour ne pas perturber l'ensemble d'une parcelle ou d'un site.

La restauration des pelouses enfrichées et embroussaillées par fauchage, coupe des buissons et exportation est nécessaire avant d'envisager une gestion d'entre-



Orchis singe.

tien récurrente. Les rejets de souche sont régulièrement recépés afin de réduire leur extension. Le pâturage caprin peut, dans une certaine mesure, assurer le contrôle de la végétation ligneuse. Le débroussaillage assure aussi le contrôle des espèces exotiques envahissant certaines pelouses (cotonéaster horizontal, arbre à papillons, berberis de Thunberg, mahonia à feuilles de houx, etc.).

La restauration de pelouses au départ de boisements résineux ou feuillus est envisageable lorsqu'il subsiste des fragments de pelouse à proximité (source de graines) ou lorsqu'il s'agit de relier des parcelles isolées. Le traitement en taillis simple permet, dans certaines situations, de recréer des connections temporaires entre parcelles isolées. Réalisé en rotation, il assure en permanence des habitats neufs pour la flore et pour la faune. Lorsque les parcelles sont situées en contrebas de terres agricoles, l'interdiction d'utiliser des amendements et des biocides en bordure de parcelle est recommandé. Dans les sites fréquentés, la canalisation du public doit être envisagée.

Enfin, la possibilité de reconstituer des pelouses après exploitation des carrières devrait être systématiquement étudiée. Elle est possible par transfert de foin ou de graines récoltés dans des pelouses voisines.

ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

